



Règles de participations au TQR saison 2025/2026 (harmonisation dans les 8 comités)

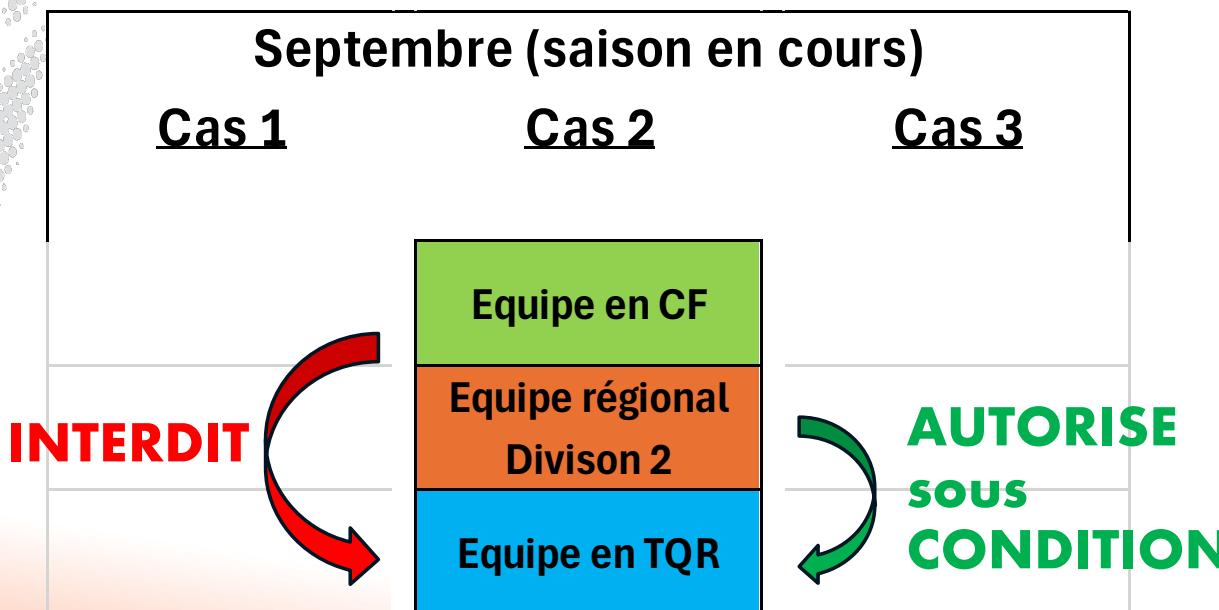
TQR rentrée 25/26 :

3 cas sont envisagés au cours du mois de septembre :

Septembre (saison en cours)		
<u>Cas 1</u>	<u>Cas 2</u>	<u>Cas 3</u>
Equipe en CF	Equipe en CF	
	Equipe régional Divison 2	Equipe régional Divison 2
Equipe en TQR	Equipe en TQR	Equipe en TQR

TQR rentrée 25/26 :

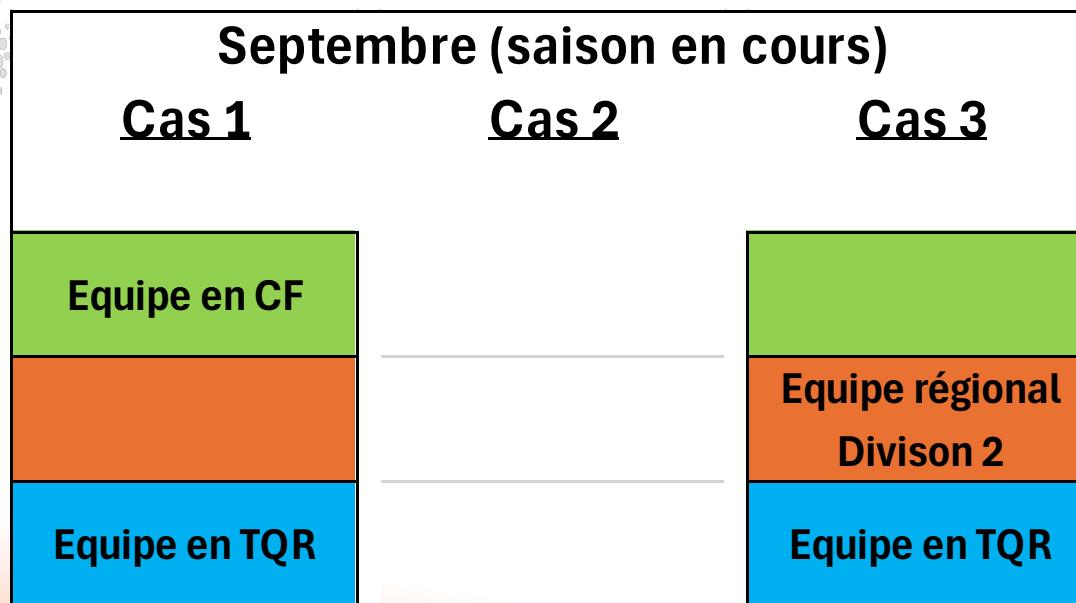
Cas N°2 :



La participation des joueurs championnat de France « non brûlés » à une rencontre de niveau non immédiatement inférieur entraîne le prononcé de pénalités automatiques.

TQR rentrée 25/26 :

Cas 1 ou 3 :



**AUTORISE
SOUS
CONDITION**

**AUTORISE
SOUS
CONDITION**

TQR rentrée 25/26 :

Cas 1, 2 et 3 :

Condition :

Tout joueur ayant figuré sur la feuille de marque à une rencontre de TQR, est exclusivement rattaché à cette équipe jusqu'à Noël (fin de la phase 1 régionale).

Phase 2 (à partir de janvier) :

Règle de brûlage rentre en vigueur => 8 joueurs

En cas d'infraction, pénalité financière (montant à définir) et interdiction de se présenter à un TQR de la même catégorie sur les 2 prochaines saisons.